

Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre,
Madame la Secrétaire générale,

Suite à ces jours de canicule fin juin et début juillet, au-delà d'instructions tardives, des notes ont été produites dans les directions, permettant de clarifier des difficultés en posant certaines règles d'aménagements d'horaires et de travail selon les services.

Au-delà du manque d'écoute, des températures très élevées dans les locaux et de l'absence de distribution de bouteilles d'eau et d'appareils de ventilation, il n'est pas entendable qu'à certains endroits on culpabilise encore les collègues qui demandent à bénéficier de ces aménagements.

Les personnels ont toujours assumé leurs missions et pendant des années sans reconnaissance de leur propre administration alors, trouver quelques solutions pour leur permettre de supporter un peu mieux leurs conditions de travail n'est pas une faveur, mais une obligation en tant qu'employeur ! Certains responsables oublient un peu vite qu'ils ont ce devoir.

Tous les mois, on annonce un nouveau record en termes de surpopulation pénale et le mois de juin n'y fait pas exception, avec 84 437 personnes incarcérées pour 62 566 places.

La densité carcérale moyenne atteint ainsi 135 % de surpopulation, dépassant les 200 % dans un nombre important de Maisons d'Arrêt avec pas moins de 5 761 matelas au sol.

À cette allure, sans courage politique, les 88 000 détenus seront atteints au mois de décembre 2025.

Cette explosion des chiffres en milieu fermé, s'accompagne en milieu ouvert d'une surchauffe avec près de 180 000 prises en charge de probationnaires. Autrement dit, le système pénitentiaire en milieux fermé et ouvert est au bord de l'explosion par manque de cohérence et de courage politique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et la catastrophe annoncée avance à grands pas !

Après des dizaines d'années d'abandon par les gouvernements successifs, le vieux serpent de mer pénitentiaire qu'est la surpopulation pénale n'a jamais été aussi inquiétant, auquel s'ajoutent des personnels en sous-effectif chronique et à bout de souffle après des années de surcharge de travail croissante et de dévouement sans faille pour éviter que cette administration ne sombre.

Vous avez annoncé 3 000 nouvelles places de prisons, dont 1 500 destinées à la semi-liberté.

Soyons sincères, elles ne résoudront en rien le fléau de la surpopulation pénale ainsi que la violence qui règne dans nos geôles.

Aucune construction envisagée sur la Direction interrégionale de Toulouse qui détient pourtant le triste record de surpopulation pénale avec plus de 200 % de suroccupation dans les trois quarts de ses établissements et un quart des 5 761 matelas au sol au niveau national !

Et que dire des départements d'Outre-Mer tels que, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique ou Mayotte, qui souffrent eux aussi d'un manque criant de moyens pour faire face à la surpopulation qui ne cesse de croître !

Ce ne sont que quelques exemples pour matérialiser cette situation consternante dans l'ensemble des territoires et structures pénitentiaires.

En un mot, la souveraineté régalienne et sécuritaire de notre pays est en état de fragilité absolue. En prendre conscience serait déjà un premier pas pour nos politiques et dirigeants !

Vous ne cessez, jour après jour d'évoquer de nouveaux projets dans les médias. Les derniers en date, visent la récupération des EHPAD fermés et des centres de vacances ou hôtels désaffectés pour les transformer en prisons... Tant que vous y êtes, pourquoi ne pas envisager de réquisitionner des chapiteaux de cirque !

Soyons sérieux !... L'institution pénitentiaire est au bout de ce qu'elle peut donner. Maintenant il faut trouver d'autres options que des places de prison « low cost » qui ne suffiront pas à régler le problème. Le Président de la commission des Lois estime même, qu'en termes de construction à venir, « *aucun programme capacitaire ne réglerait le problème* ».

Sans compter qu'au-delà du manque de places de prison, il y a aussi un manque criant d'effectif. Dans un monde imaginaire où toutes ces constructions / rénovations seraient réalisées, nous ne disposerions pas des ressources humaines pour les faire fonctionner.

En effet, l'administration pénitentiaire affiche un triste record avec pas moins de 4 000 vacances de postes, tous corps confondus, dont 3 500 concernant les personnels de surveillance du corps d'encadrement et d'application, c'est alarmant !

Mais comme si tout cela ne suffisait pas, l'école nationale de l'administration pénitentiaire, l'ÉNAP, est saturée et peine à fidéliser l'ensemble des acteurs de la formation. Si la volonté affichée lors des assises de la formation pouvait permettre de redonner un second souffle à la filière formation, encore faudrait-il disposer d'une volonté politique forte et des moyens adéquats.

L'urgence n'est donc pas dans la recherche de places libres en EHPAD, mais dans la création d'une antenne de l'ÉNAP qui soit en capacité de former nos jeunes agents, notamment dans le cadre des recrutements visant la résorption des vacances de postes.

Pour renforcer l'attractivité de nos missions et assurer la fidélisation des nouveaux personnels formés dans l'administration pénitentiaire, il est essentiel de mettre en place des mesures concrètes. Ainsi, un hébergement gratuit doit être offert lors de la première affectation en tant que stagiaire, pour une durée minimale d'un mois, afin d'éviter que de jeunes professionnels se retrouvent sans logement, par exemple...

Par ailleurs, les conditions et les rythmes de travail des agents doivent être améliorés, sous peine que tous les efforts de recrutement se soldent par une désaffection et par conséquent, une déperdition significative d'agents au cours des trois premières années suivant leur affectation.

À moins que ceci ne soit une volonté délibérée pour recruter massivement des surveillants adjoints contractuels sous-payés et sous formés, avec 5 semaines théoriques et 5 semaines de stages !

Si comme vous vous plaisez à le dire Monsieur le Ministre « *la République ne se juge pas seulement à la capacité de punir, ce qu'attendent nos concitoyens. Elle se mesure aussi à sa capacité à réinsérer* », encore faut-il une politique ambitieuse et des moyens conséquents en matière d'effectifs, d'immobilier, de fonctionnement et de reconnaissance des personnels qui font un travail exceptionnel dans un contexte inacceptable !

S'agissant de la PJJ, nous ne pouvons que nous satisfaire de la décision d'annulation du Conseil Constitutionnel concernant la majorité des dispositifs prévus par la loi Attal pour accélérer et durcir les réponses en matière pénale pour les mineurs.

L'UNSa Justice s'était interrogée sur la constitutionnalité de ce projet quand dans le même temps les représentants de la DPJJ déclaraient en CSA Ministériel que ces dispositifs ne posaient pas de problème !

Comment comprendre qu'un des plus hauts cadres de cette Direction prenne une telle position, alors qu'il aurait été adapté de ne pas se prononcer et dans l'idéal de défendre les missions de la PJJ... C'est choquant !

Quant à la directrice de la DPJJ, après plusieurs annonces de départ avorté, madame Nisand a finalement quitté la PJJ après avoir annulé d'un revers de main toutes les instances de dialogue social du mois de juin. Encore une forme de mépris pour le dialogue social à la PJJ, qui après être tombé en déliquescence au cours de ces dernières années n'a désormais plus cours.

Nous garderons le souvenir d'une directrice prônant l'exemplarité en l'incarnant par des méthodes inadaptées et brutales qui se sont propagées dans les modes de management de notre institution.

Nous ne comptons plus les procédures disciplinaires ou décisions de suspensions brutales et disproportionnées quand dans le même temps, des agissements condamnables sont laissés en suspens.

Le texte qui passe aujourd'hui sur les actes de déconcentration des sanctions disciplinaires ne pourra hélas que renforcer le pouvoir de potentats locaux qui ont déjà fait beaucoup de dégâts avec les recrutements à profil dont nous mesurons les effets délétères jour après jour sur les organisations de travail.

Nous attendons désormais la nomination du nouveau directeur ou directrice de la PJJ. Nous n'avons pas besoin d'un « procureur » qui viendrait juger de haut notre institution sans la comprendre. Nous avons besoin d'un(e) directeur (trice) qui comprenne le cœur de nos missions tout en étant prêt(e) à les défendre.

Depuis plusieurs années, nous entendons parler de l'Intelligence Artificielle (IA) et notamment avec les outils génératifs comme ChatGPT.

Parler aujourd'hui de la mise en place de l'Intelligence Artificielle au sein de nos services alors même que la première problématique devrait être l'efficacité de nos logiciels professionnels semble prématuré. Inutile de revenir sur les dysfonctionnements récurrents de Cassiopée, Portalis, etc.

À moins que l'IA ne soit envisagée comme un remède à ces graves lacunes informatiques qui confrontent une majorité de nos collègues à des conditions de travail absolument lamentables et dégradées.

Nous avons déjà plusieurs énormes handicaps avant même de démarrer la course :

- **Des logiciels défaillants et créateurs d'insécurité juridique et de stress permanent.**
- **Des réseaux encore sous dimensionnés.**
- **Une volonté politique en totale contradiction avec les possibilités techniques existantes à notre niveau.**
- **Un service du numérique hors sol qui annonce sans cesse que les choses s'améliorent...**

Vous indiquiez en mai dernier Monsieur le Ministre, que 100 % des flux correctionnels seraient couverts par la procédure pénale numérique (PPN) d'ici la fin d'année 2025 et que cela résoudrait une grande partie des problèmes des applications informatiques... Permettez-nous d'en douter !

Au-delà de la technique que nous venons d'évoquer, des questions plus inquiétantes se posent :

- On nous parle de Justice prédictive où les algorithmes vont remplacer les juges humains pour régler les contentieux de masse ! Cela pose la problématique de l'évolution de la jurisprudence.

- La séparation des pouvoirs est particulièrement importante. Celle-ci attribuée à la Justice une fonction de contrôle dans la politique et la société, qui doit être exercée de manière **indépendante**. Les systèmes d'IA sont généralement développés par des entreprises privées. C'est pourquoi leur utilisation doit toujours être examinée en fonction de l'influence qu'ils peuvent avoir sur l'indépendance de la Justice.

Cela pose également la question de la sécurité des données informatiques et de leur accessibilité par des tiers extérieurs.

- L'IA ne fera qu'éloigner encore plus la Justice des usagers et notamment les plus démunis qui n'ont pas la capacité d'utiliser l'outil informatique ou de le comprendre !

L'UNSa Justice ne peut accepter un tel constat. La Justice ne doit pas être simplifiée ou s'adresser uniquement aux plus riches !

- Enfin, on ne peut pas minimiser l'effet que l'IA peut avoir sur les personnels en termes d'effectifs. En effet, forte de son approche européenne, **l'UNSa Justice** a un retour sur l'expérience estonienne. La mise en place du tout numérique et l'arrivée de l'IA dans ce pays balte ont permis « l'économie de 70 à 80 % des effectifs au sein des tribunaux », dicit le communicant du Ministère de la Justice estonienne.

Un dernier mot sur l'informatique, **l'UNSa Justice** rappelle son opposition à l'obligation de saisir le président de la juridiction pour obtenir l'occultation du nom du greffier dans les décisions de justice. Cette occultation doit être de droit et en aucun cas soumise à accord. Il faut impérativement inverser la norme !

À l'heure où des agressions et des violences interviennent fréquemment au sein de nos juridictions, c'est le devoir de l'administration de protéger l'ensemble des personnels, notamment en ne livrant pas en pâture le nom des collègues impliqués professionnellement dans les procédures. L'anonymisation est juste une mesure de bon sens !

C'est la motivation de la saisine commune du Ministre de la Justice par **l'UNSa Justice et l'USM**, vous demandant « **d'engager sans attendre une réforme des textes permettant l'occultation systématique et sans exception du nom des fonctionnaires de greffe et magistrats dans l'ensemble des décisions judiciaires publiées en open data** ».

Sur un plan transversal, concernant les discussions qui se sont tenues pendant 5 mois pour obtenir reconnaissance des personnels administratifs en parallèle de la réforme des personnels techniques que nous avons portée et votée lors du dernier CSA Ministériel, nous sommes en attente de la signature d'un relevé de conclusions fixant les décisions arrêtées.

Pour rappel, après avoir martelé cette priorité auprès de votre autorité, le budget du Ministère de la Justice comporte une enveloppe indemnitaire de 10 millions d'euros afin de revaloriser en 2025 les personnels des corps communs administratifs (C, B et A) ainsi que les adjoints techniques corps communs.

Pour **l'UNSa Justice**, c'était le premier sujet à acter, car sans budget dédié cela ne servirait à rien de discuter !

Par ailleurs, en réponse à nos sollicitations et demandes, vous avez mandaté le Secrétariat général pour ouvrir des négociations avec les organisations syndicales ministérielles avec à la clé, la mise en œuvre de mesures dès cette année et une projection pluriannuelle qu'il souhaite cranter dans les prochains projets de Loi de finances (2026 et suivants...)

C'est dans ce cadre et selon les termes de ce mandat, que le Secrétariat général a nourri des discussions avec les organisations syndicales, du 5 février au 10 juin dernier.

L'objectif était de fixer les revalorisations indemnitaires à verser dès cette année et celles à budgétiser dans le cadre du PLF 2026 et des suivants.

Après avoir réitéré ses revendications indemnitaires (*fin de la minoration de l'IFSE à la DAP et revalorisation pour tous des dispositions de gestion de l'IFSE / CIA et du taux de PSS...*), mais aussi de promotions de C en B et de B en A avec des taux de promotions boostés, y compris sous forme de plans de requalification pour les C ainsi que pour les B et des dispositions dérogatoires pour les avancements de grades pour les 3 catégories, **l'UNSa Justice** a très tôt formalisé des propositions de revalorisation d'IFSE et un volume de promotions à engager dans le cadre de plans de requalification pour les C en B, mais aussi pour les B, sur la base d'organigrammes de référence dans toutes les directions en administration centrale comme en services déconcentrés.

Concrètement, les montants proposés par l'administration lors des deux dernières réunions reprennent les propositions de **l'UNSa Justice** s'agissant de l'enveloppe indemnitaire de 10 millions d'euros pour cette année et les engagements pour 2026 et 2027.

C'est-à-dire, l'engagement de la Chancellerie à hauteur minimale de 10 millions d'euros de revalorisation indemnitaire pour les mêmes personnels sur les exercices budgétaires 2026 et 2027, indépendamment du chantier sur les promotions de grades et de corps pour tous, ainsi que d'un nouveau plan de requalification que nous avons acté pour les C en B à hauteur de 1 000 promotions dérogatoires sur 4 ans, au-delà des promotions de C en greffier, et un plan de requalification visant à doubler le nombre de promotions annuelles pour les secrétaires administratifs en attachés.

Les montants actés à l'issue de la dernière rencontre sont conformes aux propositions de **l'UNSa Justice** :

- **Pour les adjoints administratifs et techniques corps communs :**
augmentation de l'IFSE de + 600 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2025. Portée sur 3 années consécutives, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 1 800 € bruts.
- **Pour les secrétaires administratifs :**
augmentation de l'IFSE de + 700 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2025. Portée sur 3 années consécutives, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 100 € bruts.
- **Pour les attachés d'administration :**
augmentation de l'IFSE de + 800 € bruts annuels à compter du 1^{er} janvier 2025. Portée sur 3 années consécutives, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 400 € bruts.

Ces revalorisations s'accompagnent d'un dispositif de minoration de l'abattement IFSE pour les personnels affectés dans les services déconcentrés de la DAP.

L'UNSa Justice et les personnels restent maintenant dans l'attente de la signature du relevé de décisions avec vous, Monsieur le garde des Sceaux et de la mise en œuvre de cette augmentation le plus tôt possible sur les fiches de paie, au même titre que la sanctuarisation des éléments budgétaires pour le PLF 2026.

Par ailleurs, **l'UNSa Justice** s'interroge sur l'absence de note concernant le versement du CIA pour les personnels... Y aurait-il un loup... un blocage de la Direction du Budget ? Quid du visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) pour mettre en paiement ce dû ?

À l'heure où nous parlons d'augmentation de l'IFSE dans nos discussions, comprenez que cela puisse nous interpellier.

Alors qu'en est-il ? À quand la publication de cette note et le versement du CIA sur les fiches de paie ? À moins qu'il n'y ait un problème de consommation budgétaire excédentaire, pour ne pas dire un dérapage sur certains programmes ! Vous comprendrez aisément, que l'absence de communication et de réponse à nos sollicitations, nous interroge.

Au nom des personnels que nous représentons et qui méritent votre considération, nous exigeons des réponses et de la transparence.

Enfin, s'agissant de la négociation ouverte par la Chancellerie il y a près de deux ans, sur les conditions de travail avec un titre ambitieux pour ne pas dire hors de portée à l'heure actuelle : **la qualité de vie au travail !**

L'UNSa Justice et l'USM ont participé à cette négociation avec la ferme intention d'engager des actions concrètes au bénéfice des collectifs et des conditions de travail, dans un cadre préservant la santé et la sécurité de tous les personnels.

Cette négociation vient de s'achever avec la formalisation d'un projet d'accord, dans lequel **l'UNSa Justice et l'USM** ont exigé un engagement et un portage politique fort, associés à des moyens indispensables pour l'animation du réseau des acteurs de la prévention.

Pour nos deux organisations syndicales, c'est l'ultime espoir de voir ce ministère rompre avec des années d'indigence et d'illégalité.

C'est donc, sur la base de ces éléments et des engagements contenus dans ce projet que **l'UNSa Justice et l'USM** signeront prochainement l'accord « **Qualité de Vie au Travail** » avec des avancées significatives sur plusieurs axes :

- **Renforcer la prévention, notamment en termes de moyens.**
- **Renforcer les collectifs de travail.**
- **Améliorer l'accompagnement des agents.**
- **Sécuriser l'environnement de travail...**

L'UNSa Justice et l'USM exigent, par leur signature, une véritable prise de conscience dans un ministère resté jusqu'alors inefficace à protéger ses agents et à leur offrir des conditions de travail respectueuses. Autant dire que nous ne signons pas un chèque en blanc !

Si la Chancellerie et l'administration marchent sur leurs engagements, nous n'hésiterons pas à dénoncer l'accord et à dénoncer en justice la responsabilité des Chefs de service ainsi que celle du Ministre, à chaque fois que cela s'avérera nécessaire, et notamment à l'occasion de chaque accident de service ou maladie professionnelle.

En clair, la signature de cet accord doit correspondre à un changement radical de paradigme et avoir un impact que nous évaluerons avec les indicateurs qui verront le jour dans le cadre de cet accord.

Pour l'UNSa Justice et l'USM, la santé des agents n'a pas de prix et leur sécurité au travail ne peut être une variable d'ajustement face à l'indigence de ce ministère.

Pour **l'UNSa Justice et l'USM**, cet accord impose à l'administration qu'elle ne reproduise pas les erreurs du passé et que sa prise de conscience concernant la gravité de la situation, la contraigne à une dynamique exigeante au bénéfice des personnels et de leurs conditions de travail une bonne fois pour toutes !

Paris, le 9 juillet 2025

Pour les élus UNSa Justice et USM,

Le Secrétaire général,

Jean-François FORGET